

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

SECRETARIAT
P. O. Box 3243

ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN

SECRETARIAT
B. P. 3243

CONSEIL DES MINISTRES

Quatorzième Session Ordinaire

Addis-Abéba. février/mars 1970

CM/299/REV.1

DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE OFFICIELLE
POUR LE SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF



CM10299

MICROFICHE

DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE OFFICIELLE
POUR LE SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF

A la lumière de l'expérience des six années écoulées, le Secrétariat général pense de son devoir de proposer pour des raisons évidentes d'économie pour l'OUA la construction d'une résidence officielle pour le Secrétaire général administratif de l'Organisation. Depuis l'installation du Secrétariat général, une somme annuelle de 9.600 \$ EU a été régulièrement affectée dans le budget de l'OUA à la location de la Villa qui sert de résidence au Secrétaire général Administratif.

C'est dire qu'à la clôture du présent exercice budgétaire, les loyers payés par l'OUA pour cette résidence s'élèveront à 9.600 x 6, soit 57.600 \$ EU. Il convient d'ajouter qu'une somme de 10.000 \$ EU a été consacrée à l'ameublement de cette résidence sur le budget de l'OUA. Si l'on ajoute toutes les sommes dépensées pour les réparations diverses de la très vieille villa qu'occupe actuellement le Secrétaire général administratif au cours des six dernières années, soit une somme supérieure à 2.000 \$ EU, l'on est amené à constater que cette résidence aura déjà coûté au budget de l'Organisation une somme supérieure à 70.000 \$ EU.

Or, sur la base des informations recueillies auprès des services d'architecture du Ministère des travaux publics éthiopien, une somme équivalente pourrait suffire largement à construire une villa convenable pour servir de résidence au Secrétaire général administratif. C'est dire que ce coût total pourrait être entièrement amorti par les loyers payés par l'OUA en moins de six années.

Il convient, en effet, de noter que le taux du loyer de la présente résidence fixé depuis 1964 n'a pas subi de modification et que le propriétaire a déjà reçu des offres bien supérieures au double du loyer que lui paie actuellement l'OUA. Cette situation ne saurait durer très longtemps.

C'est dire que sans les considérations spéciales du Gouvernement éthiopien à l'égard de l'OUA, le Secrétaire Général serait obligé soit de déménager, soit de demander une augmentation du coût de loyer, ce qui de toute évidence, est impensable dans les circonstances actuelles et compte tenu de la politique d'austérité que pratique le Conseil des Ministres en plein accord avec le Secrétariat général de l'OUA.

Grâce à l'aimable coopération du Ministère éthiopien des Travaux publics, les services de ce Département ont accepté de préparer, gratuitement à la demande du Secrétariat de l'OUA, un plan de construction d'une villa relativement modeste mais convenable, plan que le Secrétariat de l'OUA joint à la présente note pour l'appréciation du Comité Consultatif de l'OUA sur les Questions Budgétaires et Financières.

Ce plan est accompagné d'une note de l'Adjoint de l'Architecte en chef qui précise sur la base des normes applicables en Ethiopie, que le coût d'une telle villa est de 70.000 dollars EU, soit 175.000 dollars éthiopiens.

Naturellement ce prix relativement modeste suppose la coopération étroite et l'assistance généreuse du Gouvernement éthiopien ; mais tout autorise à penser que cette coopération et cette assistance qui n'ont jamais fait défaut, dans le passé, au Secrétariat général de l'OUA seront gracieusement prodiguées à notre Organisation par le Gouvernement éthiopien dès que la décision de construction de la villa aura été prise par les instances compétentes de l'OUA.


La note de l'Architecte suggère, conformément à la pratique courante dans ce domaine, que 10 % du prix de la villa soient prévus en sus pour des dépenses supplémentaires éventuelles non prévisibles au moment de la décision de construction. Le montant de cette somme forfaitaire ne serait utilisée effectivement qu'en cas de besoin indispensable.

Il résulte clairement de toutes les indications fournies au Secrétariat général de l'OUA par les Services compétents en matière de construction à Addis-Abéba, que ce montant total, comprenant le coût estimatif de la villa (70.000 \$ EU) et les dépenses imprévues (7.000 \$ EU) soit au total 77.000 \$ EU, suffirait à toutes les dépenses

qu'exigera la construction quelles que soient les circonstances. Quoiqu'il en soit, le Secrétariat général s'engage doré et déjà à ne pas demander, pour cette construction, un vote supplémentaire.

Finalement, l'Architecte précise que la durée de la construction serait de 6 à 8 mois. Grâce à l'aimable coopération du Gouvernement éthiopien, de ses services compétents, des Travaux publics, des Domaines et de la Highway Authority, le Secrétariat général de l'OUA déploiera tous les efforts nécessaires pour réduire au maximum ce délai.

En conséquence de tout ce qui précède, le Secrétariat général propose, dans l'intérêt de l'OUA, au Comité Consultatif sur les questions budgétaires et financières et au Conseil des Ministres d'envisager la construction dans les meilleurs délais possibles d'une résidence officielle du Secrétaire Général administratif et, à cette fin, d'autoriser une dépense de 77.000 \$ EU. Cette somme pourrait être facilement imputée sur les économies réalisées sur le budget de l'exercice 1968/69 qui sont largement suffisantes à cet égard s'élevant à une somme de 172.946 \$ EU.

L'intérêt d'autoriser l'imputation sur les économies actuellement disponibles est de permettre aux travaux de commencer immédiatement afin qu'avant la fin de l'exercice budgétaire en cours la villa soit prête de telle sorte qu'il serait inutile d'inscrire quoique ce soit au titre de loyer pour le Secrétaire général administratif dans le budget 1970/71.- 

Date - - - 10 décembre 1969

I N T E R N E

A Son Excellence Ato Makonnen Mulat, Ministre Adjoint

Origine : Zewdie Teklu, Architecte en Chef Adjoint

Objet : Résidence de Son Excellence Monsieur DIALLO TELLI.

Excellence,

Faisant suite à l'entrevue et à l'entretien que j'ai eus avec Son Excellence DIALLO Telli au sujet de l'évaluation du coût de construction d'une villa pour le Secrétaire général de l'OUA, j'ai l'honneur de vous informer que le coût d'une villa sur le modèle approximatif décrit dans la lettre de Son Excellence n° ADM 90/1 peut être estimé à 150.000 dollars éthiopiens environ, sous réserve que les travaux suivants soient effectués par notre Ministère :

- 1°. Projet de l'Architecte
- 2°. Plans schématiques
- 3°. Calculs relatifs aux structures
- 4°. Devis indiquant les quantités, les spécifications et les coûts des éléments.
- 5°. Plan des installations électriques et sanitaires
- 6°. La supervision des travaux.

ce qui précède représente 8 à 10 % du coût.

D'autre part, la valeur du terrain concédé, sans frais, dans la zone en question se chiffre à 25 % du montant total de l'évaluation.

Les travaux peuvent être exécutés dans un délai de 6 à 8 mois à condition de déployer un effort maximum à cette fin.-

13 décembre 1969

A : S.E. Ato Makonnen Mulat,
Ministre adjoint

De : Zewdie Taklu,
Architecte en Chef Adjoint

Objet : Résidence de S.E. M. Diallo Telli

Faisant suite à votre requête pour l'élaboration d'un plan préliminaire de la villa du Secrétaire général de l'OUA, j'ai l'honneur de vous proposer ce plan et les descriptions techniques.

La villa doit être, semble-t-il, la résidence permanente du Secrétaire général de l'OUA et de ce fait, elle doit servir et de résidence normale et pour ses activités officielles pour ce qui est de la conception du plan de la villa.

Le plan suggéré par l'OUA qui a été étudié par notre Département d'architecture consiste en général d'une partie de cérémonie, d'une partie de résidence et d'une chambre de passage, d'un bureau pour le Secrétaire général et d'une section normale pour les activités de la villa.

Le plan est conçu comme suit :

- une entrée principale,
- salon de réception,
- cuisine et salle à manger
- 4 chambres à coucher
- salon privé
- un bureau
- une chambre de passage
- un garage pour deux voitures
- 3 salles de bain et toilette
- quartier de résidence pour domestiques.

Selon le plan préliminaire conçu, la superficie occupée par la villa s'élève à 560 m², équivalant à 175.000 dollars éthiopiens et 10% de dépenses supplémentaires que l'on pourrait utiliser en cas de besoin et qui pourraient, dans le cas contraire, être remboursés à l'OUA.

J'estime que cette somme suffira pour construire cette villa sans exiger de dépenses supplémentaires.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1970-02

Request for the Building of an Official Residence for the Administrative Secretary-Gener

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7485>

Downloaded from African Union Common Repository